

Le 27 juin 2012 TTE C

**990 Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Douzième rapport d'activité du collège consultatif en marchés publics
(du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011)
Prise de connaissance et mandat**

1 OBJET

En vertu du cahier des charges du collège consultatif en marchés publics approuvé par le Conseil-exécutif le 29 mars 2000 (ACE n° 1099), le collège informe chaque année le Conseil-exécutif sur ses activités.



2 BASES LÉGALES

Ordonnance du 16 octobre 2002 sur les marchés publics (OCMP, RSB 731.21), articles 39 à 43.

3 PRISE DE CONNAISSANCE ET MANDAT

Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport du 3 mai 2012 du collège consultatif en marchés publics et remercie les membres du collège pour leur collaboration efficace dans la mise en oeuvre des dispositions sur les marchés publics. Il va s'assurer de la mise en application des recommandations du chapitre 3.

4 INFORMATIONS CONCERNANT LES MARCHES PUBLICS

En cas d'incertitude lors de l'ouverture d'un nouveau marché public, les services des Directions sont priés de prendre contact assez tôt avec le membre du groupe d'échange d'expériences marchés publics de leur Direction ou de contacter la permanence info marchés publics de la TTE.

Aux Directions et à la Chancellerie d'Etat

Certifié exact

Le chancelier: